

La peste porcine africaine

Mots clés: élevage de porc, peste porcine, maladies, pathologie porcine

La peste porcine africaine constitue un véritable fléau. Les risques de perdre tout le cheptel sont tellement élevés que l'intérêt pour ce type d'élevage s'en ressent en Afrique Centrale.



Auteur(s): Alain Huart et collaborateurs du CAVTK

Date de publication: 2003

Catégorie(s): Élevage et pêche • Dynamique paysanne

Province(s): Kinshasa • Bandundu • Équateur • Province Orientale • Nord-Kivu • Sud-Kivu • Maniema • Katanga • Kasai-Oriental • Kasai-Occidental • Bas-Congo

Partenaire(s): Faculté de Médecine Vétérinaire de l'Université de Liège • Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (RDC)

Nombre de pages: 4

Identification: F-EP-A5-P1-10



F-EP-A5-P1-10

Présentation de la maladie, ses symptômes, son diagnostic et les mesures à adopter pour lutter contre l'infection en absence de vaccin et de traitement efficace.

INTRODUCTION

La Peste Porcine Africaine est un véritable fléau pour nos régions. À elle seule, elle limite l'intérêt pour ce type d'élevage en Afrique Centrale tant les risques de perdre tout son cheptel s'avèrent élevés.

En l'absence de toute vaccination ou de traitement efficaces, le seul moyen de lutte demeure la prophylaxie sanitaire.

Il s'agit d'éviter que les cochons d'élevage n'entrent en contact avec l'extérieur, les cochons sauvages ou d'autres cochons; il s'agit aussi de contrôler étroitement tout ce qui rentre dans l'exploitation, à part les animaux: la nourriture, les travailleurs, les sacs d'aliment et même l'eau de boisson.

L'AGENT PATHOGÈNE

La Peste Porcine Africaine est une maladie virale, très contagieuse, très mortelle (jusqu'à 100%) spécifique aux suidés: porc domestique de tout âge et toute race; sanglier, phacochère, hylochère, potamochère. Elle ne frappe pas l'homme. Un virus spécifique, différent de celui de la Peste Porcine Classique est la cause de la maladie. Il n'existe aucun vaccin et aucun traitement efficace.

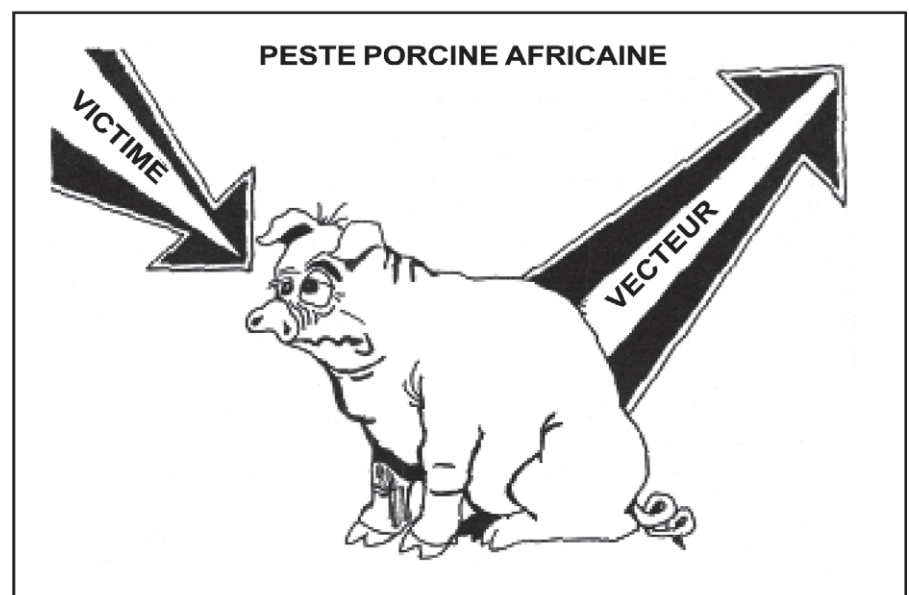
- La haute mortalité, l'absence de traitement curatif, le fait que la prophylaxie (traitement préventif) doit être obligatoirement basée sur l'abattage des sujets atteints et contaminés, permettent de comprendre l'importance des pertes économiques auxquelles il faut s'attendre. Il en résulte un véritable problème économique et social;
- Les symptômes et lésions que nous décrivons dans les paragraphes qui suivent, constituent des faits vécus, observés dans des porcheries au Congo et en Afrique Centrale

complétés avec certaines données de la littérature.

SYMPTÔMES

Après incubation (temps entre le contact avec le virus et le début de la maladie) de 5 à 7 jours, le porc présente progressivement:

1. fièvre élevée entre 40,5° et 42° C et qui dure 24 heures ou plus;
2. inappétence (l'animal mange peu);



3. prostration, difficulté de se tenir debout. Les animaux restent couchés toute la journée et ne se lèvent plus, même pour manger ;
4. l'animal ne mange plus ;
5. respiration pénible (dyspnée) accompagnée quelquefois de toux ;
6. bavement et vomissements avec tendance à mâchonner ;
7. forte constipation ou parfois diarrhée ;
8. avortement (pas systématique mais fréquent), ce qui intrigue souvent l'éleveur ;
9. apparition de tâches bleu-violettes (cyanose) sur les parties moins velues (vulve, scrotum) ;
10. parfois oedème des oreilles ; la peau alors très sensible, craque et saigne sous l'effet traumatique des mouches ;
11. chez certains sujets, on observe parfois des tremblements accompagnés de cris de détresse au stade final de la maladie ;
12. insuccès pour tout essai de traitement symptomatique et mortalité élevée (plus de 90%). Évolution de la maladie: 5 à 7 jours chez les adultes.

LÉSIONS RÉVÉLÉES À L'AUTOPSIE

Les caractéristiques de la Peste Porcine Africaine à l'autopsie sont suffisamment typiques dans la majorité des cas pour renforcer définitivement le diagnostic, mais à la condition de rechercher ces lésions sur un nombre suffisant d'animaux. En effet, dans la Peste Porcine Africaine, le tableau à l'autopsie varie d'intensité non seulement d'un foyer à l'autre, mais aussi d'un animal à l'autre dans un même foyer. Les lésions hémorragiques (tâches de sang sur les organes) sont fréquentes.

1. Lésions présentes dans plus de 40% des cas
2. Lésions présentes dans 30 à 40% des cas

gastro-entérite hémorragique (estomac et intestin rouges)	92,8%
lymphadénite hémorragique des ganglions : *rénaux	59,4%
*mésentériques	45,8%
*gastro hépatiques	60,1%
vessie hémorragique (adultes seulement)	61,1%
hémorragies** sub-endocardiques (cœur gauche)	56,3%
lésions d'inflammation hémorragique du rectum	52,4%
présence du liquide spumeux (mousse) dans la trachée	50,3%
oedème diffus ou hémorragie diffuse du caecum	44,3%
splénomégalie (augmentation du volume de la rate) (adulte)	42,9%

pétéchies au niveau des reins (surtout porcelets)	38,3%
hémorragies péri-vasculaires (autour des vaisseaux)	36,8%
hémorragies dans la trachée (adultes)	36,4%
cyanose (oreilles, région génitale, face interne des cuisses) (adultes)	36,4%
oedème gélatineux de la paroi de la vésicule biliaire (porcelets)	36,1%
hémorragie du bassin (rein)	34,0%
oedème interlobulaire des poumons	31,2%

3. Lésions présentes dans 20 à 30% des cas

Dépôt blanc dans la vessie (adultes seulement)	29,3%
Hémorragie du larynx	27,8%
Pétéchies sur les oreilles et le ventre	25,6%
Congestion des reins	25,5%
Foie dégénéré (porcelets)	23,5%
Rate facile à dilacérer	21,0%

La mort brutale d'un porc en bonne santé doit toujours être considérée comme suspecte (surtout que généralement, ce sont les adultes qui sont atteints les premiers).

Il est dès lors très important de faire une autopsie complète (présence d'un médecin vétérinaire) et si 50% ou plus des lésions mentionnées aux points 1 et 2 sont observés, il y a lieu de prendre les mesures prévues pour la Peste Porcine Africaine.

Les analyses de laboratoire pourront confirmer le diagnostic.

ÉPIZOOTIOLOGIE

Les porcs sauvages constituent le premier réservoir du virus et leur rôle comme porteurs inapparents dans la contagion est fréquent. Il convient donc d'éviter tout contact entre porcs sauvages et porcs domestiques.

Les sécrétions et excréments des animaux malades de la Peste Porcine Africaine sont infectantes : dès lors, le porc domestique représente la source principale de virus pour la contamination

à l'intérieur d'un élevage. Ceci explique le pourcentage élevé d'atteinte de la maladie

(taux de morbidité) et l'importance de détruire les effectifs peu ou pas contaminés, sachant que le porc peut aussi être porteur sain (infecté latent) du virus et représenter ainsi une source insidieuse de contagion.

Une troisième source de virus est constituée par la tique *Ornithodoros moubata* qui s'infecte à la suite d'un repas de sang pris sur un porc atteint ; la maladie peut être inoculée à un porc sain, et le virus peut demeurer vivant et pathogène dans le corps du parasite pendant une période de 6 à 12 mois. Les mouches jouent probablement un rôle mécanique dans la dissémination du virus.

Considérant la grande résistance du virus dans le milieu extérieur ainsi que dans les viandes provenant des animaux atteints ou abattus, toute substance contaminée ou imprégnée d'une manière ou d'une autre par le virus peut le conserver, le véhiculer et le disséminer pendant des délais importants (plusieurs mois).

Ainsi, les sous-produits d'abattoir et les restes alimentaires (eaux grasses) contenant du sang ou de la viande de porc infecté, qui n'ont pas été stérilisés, représentent une des importantes sources (indirectes) du virus pour les porcheries. Les produits porcins non cuits sont d'ailleurs interdits d'importation dans de nombreux pays, tant les risques de contamination sont importants.

Par exemple, une épidémie de la Peste Porcine Africaine s'est déclarée en Belgique en 1985 à cause d'un produit de charcuterie ramené dans le pays par un touriste qui l'avait abandonné le long de la route dans un terrain où se trouvaient des porcs ! Conséquences : 42 000 tonnes de viandes porcines ne pouvant sortir de la zone infectée (Réglementation C.E.E. et coût de plusieurs milliards FB sans compter la perte de marché et l'impact négatif sur la réputation de l'élevage porcin belge à cette époque.

LUTTE CONTRE LA MALADIE

En l'absence de tout traitement efficace et de vaccin, elle est fondée sur la déclaration obligatoire de la maladie, l'abattage et la destruction de tous les animaux malades, contaminés ou suspects d'être atteints ainsi que la mise en place de mesures d'interdiction de circulation et d'un système de surveillance et de contrôle dans un périmètre défini, autour du foyer de Peste Porcine Africaine. Ces mesures font l'objet dans tout pays d'une législation qui varie dans sa sévérité. L'efficacité des mesures repose notamment sur l'indemnisation des pertes et abattages d'animaux chez les éleveurs. Au Congo, nous devons conjuguer nos efforts sur l'application rigoureuse des mesures de police sanitaire (prévention, lutte et éradication) en vue de limiter et de réaliser dans l'avenir l'extinction totale de cette maladie.

Il est un fait qu'en dehors de toute suspicion, les mesures défensives consisteront essentiellement à favoriser l'élevage intensif du porc. En effet, la prévention de la Peste Porcine Africaine en zone infectée est quasi impossible tant que les méthodes traditionnelles d'élevage du porc en liberté ou en troupeaux communaux sont maintenues : l'idéal est évidemment la stabulation complète en porcherie. À défaut, il est absolument nécessaire de délimiter les zones en parcours des porcs par des « lupango¹ » bien serrés, de sorte qu'une double barrière protège les animaux de tout contact extérieur. Il est évident que ce dispositif doit être assorti des mesures concernant les porcs de repeuplement, l'alimentation et le personnel lui-même.

D'autre part, il nous paraît important que ces mesures soient accompagnées, dans une région indemne, d'une infrastructure vétérinaire capable d'établir le diagnostic précoce de la maladie et de mettre en place les mesures prophylactiques ultérieures. Sur le plan pratique, nous considérerons pour le Congo, la prophylaxie en zones indemnes exposées d'une part, et en zones infectées d'autre part :

A. Mesures dans les zones endémiques ou indemnes exposées :

1. Interdire strictement l'entrée des porcs vivants et des produits dérivés du porc en provenance des zones traditionnellement et nouvellement infectées par la Peste Porcine Africaine ;
2. Mesure de quarantaine obligatoire pour tout porc provenant à coup sûr d'une zone indemne ;
3. Construction par l'éleveur d'enclos entourés d'une double clôture où les porcs doivent être constamment enfermés et ne s'en échapperont point ;
4. Sera prohibée l'utilisation pour l'alimentation des porcs, des eaux grasses, déchets ménagers et d'abattoir sauf après traitement thermique préalable et adéquat (cuisson à 100° C). Surveiller la provenance des aliments importés, étrangers ;

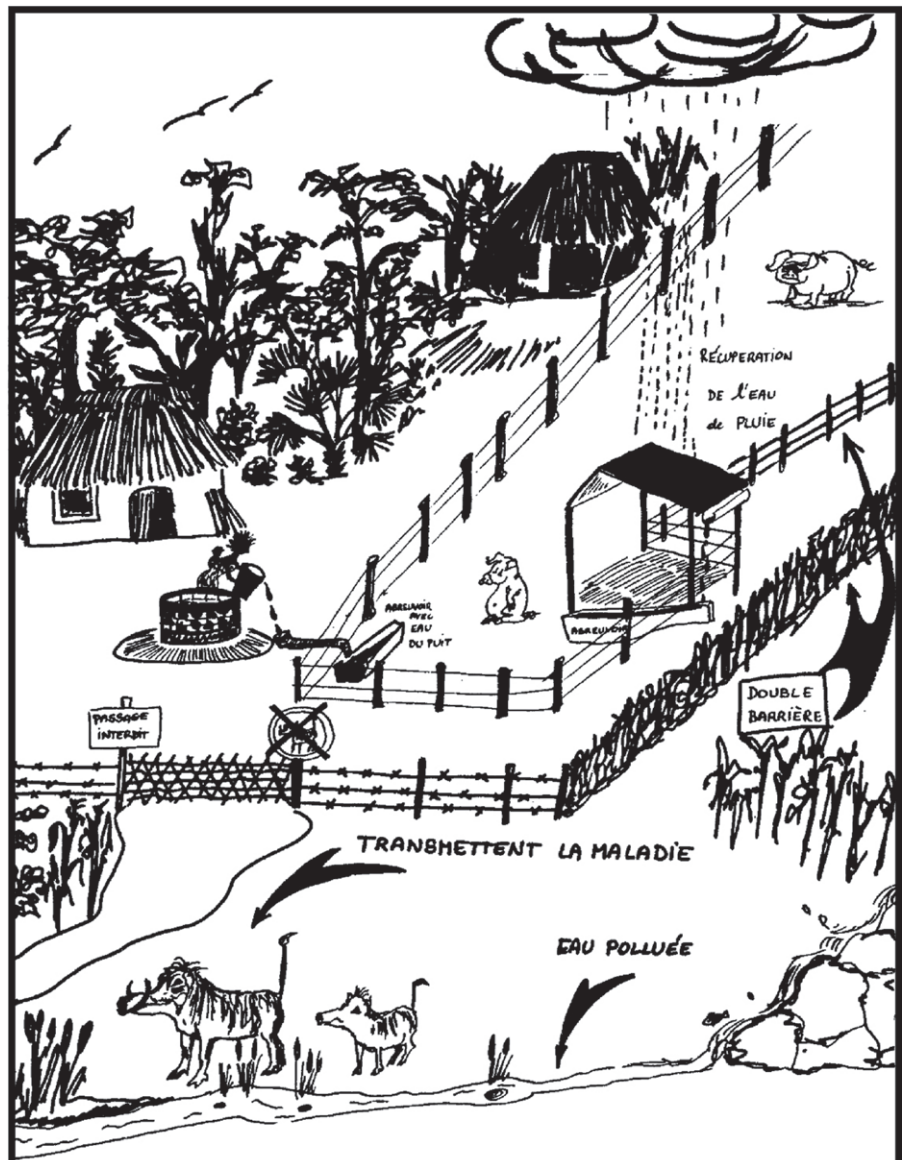
5. Proscrire la divagation des porcs (utiliser l'eau de pluie, de la Regideso (la Compagnie Nationale d'Approvisionnement en eau potable), ou d'un puits situé dans la ferme) ;
6. Contrôler tout mouvement de personnes qui pourraient venir d'autres fermes porcines : imposer une douche et revêtement d'habits d'élevage à vos travailleurs.

Dès la constatation des premiers cas cliniques confirmés, passer aux mesures qui suivent :

B. Mesures dans les zones infectées :

Nous citerons dans l'esprit de police sanitaire :

1. Mise en quarantaine des fermes dans un rayon de 15-20 km et abattage des porcs malades, contaminés (et sains si maladie confirmée).

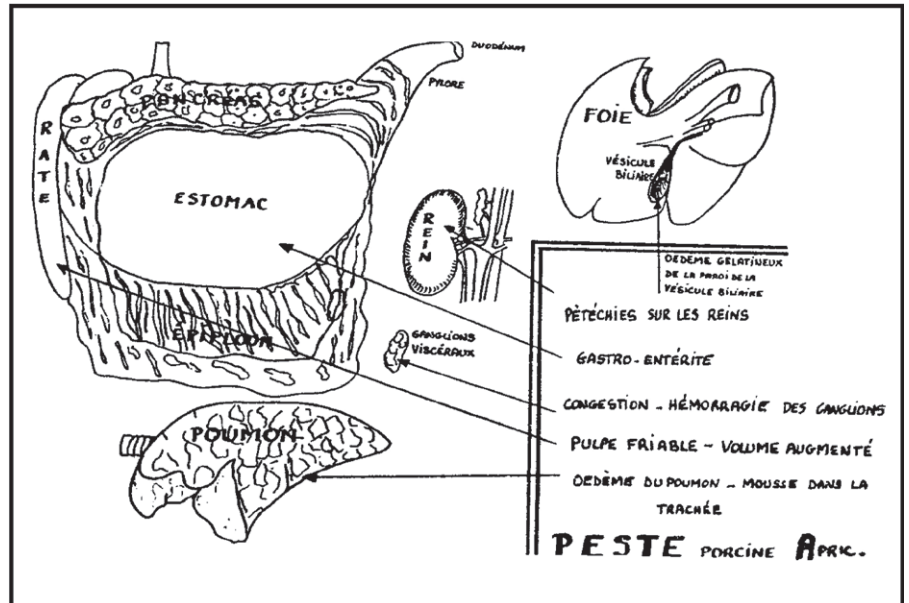


(1) Clôture, parcelle.

- Interdiction absolue de transporter des porcs, de la viande de porc, de la litière, du fumier... et interdiction aux personnes de se déplacer.
- Destruction des cadavres: soit enterrer profondément après les avoir recouvert de chaux vive ou de soude caustique à 1%, soit incinérer.
- Désinfection rigoureuse des locaux, ustensiles et moyens de transport, avec une solution de soude caustique (1% de NaOH); fumier et terre sont enlevés, mis en tas et mélangés avec le produit puis laissés ainsi 30 jours avant de les répandre.

Certains éleveurs essaient de commercialiser les carcasses de cadavres de porc. Cette pratique bien que lucrative est néfaste à long terme. En effet, on ne pourra jamais évaluer d'avance l'ampleur des dégâts que peuvent produire les carcasses de viandes infectés du virus de la Peste Porcine Africaine au niveau des élevages du territoire, de la province et voir même du pays¹. Pour éviter ces tentatives, une prise de conscience devrait être effective au niveau de l'État (en indemnisant les fermiers) et des fermiers eux-mêmes qui doivent en évaluer les conséquences. Concernant la détection précoce de la maladie, un test sérologique par la technique Élixa est disponible au Laboratoire Vétérinaire de Kinshasa. Aussi, les élevages qui le souhaitent peuvent faire suivre leurs troupeaux sérologiquement par le laboratoire. Le Laboratoire Vétérinaire de Kinshasa, malgré le manque de moyens est disposé à se rendre sur terrain chaque fois que les éleveurs font appel à lui.

AUTOPSIE



Diagnostic différentiel avec la Peste Porcine Africaine : LE ROUGET

Symptômes

La forme septicémique (forme suraiguë) : les symptômes des formes suraiguës s'observent surtout chez un ou deux jeunes reproducteurs (affection sporadique) et à l'occasion d'un événement stressant, le plus souvent la misebas. Ils débutent généralement par une température élevée (41 ° C, 41,5 ° C) avec une atteinte importante de l'état général (anorexie, abattement intense). La septicémie progresse parfois très vite et on voit alors une cyanose importante des régions à peau fine, comme au niveau des oreilles : à ce titre, elle fait partie des « maladies rouges » (comme les pestes porcines). Évidemment, la mort survient alors rapidement.

La forme cutanée (forme aiguë) : avec des souches moins virulentes ou en l'absence d'un traitement symptomatique adéquat de la forme suraiguë, on assiste à l'apparition des lésions cutanées caractéristiques. Ces lésions siègent sur tout le corps et, surtout au début, sont surélevées. De ce fait, on les palpe avant de les voir. Ces lésions cutanées peuvent se nécroser.

En résumé

Le rouget septicémique se manifeste par des mortalités aiguës chez des jeunes animaux reproducteurs avec des lésions de type septicémique et des hémorragies sous-cutanées. Si la maladie évolue un peu plus lentement, on oreilles. Si la maladie évolue encore un peu plus lentement (de l'ordre de 24h à 48h), on peut alors observer une forme cutanée avec des lésions quadrangulaires sur le corps de jeunes animaux reproducteurs.

Dispositif général de lutte

En raison de la dissémination de l'infection dans les élevages, la seule prophylaxie passe actuellement par la vaccination. Cependant, l'immunité vaccinale est de courte durée, ce qui nécessite des injections de rappel. À côté des vaccins tués, qui nécessitent, lors de la primovaccination, une double vaccination à 3-4 semaines d'intervalle, il existe des vaccins vivants atténués. Ceux-ci, plus immunogènes, présentent malheureusement plus d'effets secondaires. C'est pour cela qu'ils ne doivent pas être utilisés chez les truies gestantes. Les cochettes et les jeunes verrats doivent être systématiquement vaccinés avant la mise à la reproduction.

Traitement

Les formes aiguës septicémiques et cutanées répondent généralement à la pénicilline. Par contre, les associations contenant du triméthoprime et un sulfamidé sont inefficaces.

(1) Les carcasses ou viandes vendues peuvent être déplacées par les revendeurs ou acheteurs sur un rayon de plusieurs kilomètres infectant ainsi les milieux « sains »